

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2026-032/PR/MTFPS portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Exercice 2026 de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (ANEFIP).

n° 2026-032/PR/MTFPS

Ministère MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGÉ DE LA FORMALISATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE	Date de publication 25 février 2026
Numéro JO n° 02 du 29/01/2026	Date du numéro 29 janvier 2026

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT
- VULa Constitution du 15 septembre 1992
- VULa loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VULa Loi constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06/11/25 portant révision de la Constitution
- VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21/01/1998 portant sur la définition et la gestion des Établissements Publics
- VULa Loi n°203/AN/07/5ème L du 22/12/2007 portant création de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
- VULe Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la Gestion des établissements publics à caractère administratif
- VULe Décret n°2001-0211/PRE/PM du 4 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglémentant la période transitoire des entreprises publiques
- VULe Décret n°2017-073/PRE/MTRA du 13 février 2017 portant organisation de l'ANEFIP
- VULe Décret n°2015-0152/PR/MTRA du 18 mai 2015 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'ANEFIP
- VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VULe Décret n°2025-082/PRE du 01 avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, Porte-Parole du Gouvernement
- VULe Procès-Verbal du 04 Décembre 2025 du Conseil d'Administration d'ANEFIP

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le budget prévisionnel de l'exercice 2026 de l'ANEFIP s'établit comme suit

– Recette totale :	590 720 000 DJF – Dépenses prévisionnelles :	506 720 000 DJF – Dépenses d'investissement :	84 000 000 DJF
--------------------------	--	---	----------------

Article 2

Le présent Arrêté prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 20 Janvier 2026

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH